



Mot du maire

La belle température de mai nous aura permis de procéder à tous nos travaux printaniers malgré l'absence, pour maladie, d'un de nos employés aux travaux publics. Félicitations à ceux qui ont pris la relève et ont permis l'exécution de ceux-ci.

Parlant travaux publics, vous aurez tous remarqué que depuis la mi-mai nous avons entrepris la réfection complète d'une portion du chemin du Trait-Carré, à l'est de la rue de l'Église, jusqu'à la rue Marcelotte. Le réseau d'aqueduc, les conduites d'égouts pluviales et sanitaires seront complètement remplacés et des bordures de rue, ajoutées. Merci aux résidents du secteur pour leur patience et leur compréhension. Des travaux de cette envergure ne peuvent se faire sans certains inconvénients et/ou entraves.

À la lecture de ces lignes, nous aurons également débuté la reconstruction complète des vieilles côtes à partir de la carrière des Entreprises LT jusqu'à la jonction de la route 138. Les travaux consisteront bien évidemment à la réfection du pavage mais aussi à des travaux de captage des eaux pluviales ainsi qu'au remplacement de glissières de sécurité. Prenez note, que pendant toute la durée de ces travaux, la côte sera fermée à la circulation.

Grâce à la reconduction du *pacte rural*, aujourd'hui appelé *fonds de développement régional*, notre projet de réfection de nos terrains de tennis a été approuvé par le conseil des maires de la MRC. À compter de septembre ou au début du mois d'octobre, ils seront complètement excavés et ré-asphaltés. Quant à la peinture et au marquage des linges, ces travaux seront refaits à neuf au printemps 2017 avant le début de la nouvelle période d'utilisation.

Concernant le projet de mini-centrale Hydro-Canyon Saint-Joachim, les échéanciers sont jusqu'à présent respectés et la mise en opération aura lieu le 22 novembre 2016. Je vous invite d'ailleurs à aller voir les photos des différentes étapes de construction, déposées sur le site

Internet de la municipalité. Pour être passé très souvent au site, l'ensemble des travaux sont des plus impressionnants. Il s'agit vraiment d'un très gros chantier et tout est fait dans le respect de l'environnement.

Parlant énergie, le conseil des maires s'est entendu en mai dernier, pour le partage des redevances des projets éoliens et hydro-électriques. Finalement, c'est un minimum de 800 000\$ qui seront répartis entre les municipalités de la MRC. Nous aurons à déposer des demandes de projets en relation, entre autres, avec le plan de développement durable des collectivités de la MRC. Ces demandes seront analysées et approuvées par un comité formé de maires, du directeur général et de l'urbaniste de la MRC.

Finalement, n'oubliez pas **Le Tour du cap Tourmente Simard 4^e édition!**

Le 18 juin prochain, la municipalité vibrera à nouveau au rythme du Tour du cap Tourmente Simard. Cette année encore, ce seront plus de 1 500 coureurs qui envahiront la municipalité le temps d'une journée.

Vous pouvez vivre de près l'événement de multiples façons.

Vous êtes sportifs? Inscrivez-vous à une des épreuves proposées. Cette année, les 1, 2, 5, 10 kilomètres ainsi que le demi-marathon sont de retour. Toutes les infos sont disponibles au www.tourducaptourmente.ca. Pour cette édition, le tour revient à ses premiers amours et s'effectuera vers l'est. Les coureurs emprunteront d'abord la rue de l'Église avant de s'engager sur l'avenue Royale.

Vous avez la fibre bénévole? Inscrivez-vous au tourducaptourmente@hotmail.ca. Une quarantaine de bénévoles sont recherchés afin d'assurer la bonne marche de l'activité. Vous recevrez un t-shirt de l'événement et aurez accès au lunch IGA ainsi qu'à la bière spécialement brassée pour l'occasion, *La Tour du cap Tourmente*, une blonde rafraîchissante!

Vous voulez partager votre enthousiasme? Envahissez la rue de l'Église! Cette année les coureurs débiteront leur parcours sur cette rue. Vos encouragements les chargeront d'adrénaline pour leur épreuve!

Nous vous invitons aussi à offrir des places de stationnements à vos proches qui participent à l'événement. Veuillez également noter que le 18 juin, les vieilles côtes seront fermées à la circulation. En conséquence, il serait prudent de minimiser vos déplacements entre 7:00 et

11:00. Votre enthousiasme a fortement contribué au succès des trois premières éditions, on se donne le mot pour rendre 2016 inoubliable!

En terminant, permettez-moi de vous souhaiter un bel été rempli de soleil et de bonnes vacances estivales. Profitez-en au maximum, reposez-vous bien et surtout soyez prudents.

Marc Dubeau, maire

Brunch des bénévoles - 5^e édition

Pourquoi la tenue d'une telle activité?

Vous êtes-vous déjà posé la question suivante : « Que deviendrait une communauté comme la nôtre sans l'apport d'une centaine de bénévoles qui consacrent une partie de leur temps libre au service de leurs concitoyens à chaque année?

Après réflexion, vous en viendriez sûrement à la conclusion que notre communauté en souffrirait sur les plans financier, social et humain. De fait, le bénévolat facilite la qualité de vie en permettant d'offrir des services qu'autrement on ne pourrait se payer. Également, le bénévolat améliore le sentiment d'appartenance et de responsabilité sociale et permet la construction de liens sociaux. Enfin, le bénévolat facilite le développement du capital humain en permettant aux individus de mieux s'intégrer et de se développer personnellement et professionnellement.

Conscient de l'apport essentiel des bénévoles au mieux-être des citoyens, Le Conseil municipal organise à chaque année un brunch pour remercier ces centaines de personnes qui, rappelons-le, consacrent gratuitement une partie de leur temps libre au service de la communauté.

Brunch des bénévoles 2016 – nouvelle formule

Nous en sommes cette année à la 5^e édition et des citoyens nous ont signalé certains irritants dans la programmation des éditions antérieures. Le Conseil municipal a donc décidé de donner suite aux suggestions reçues et d'apporter quelques changements au déroulement de l'activité.

Cette année, l'activité se déroulera en deux temps au cours du lundi le 10 octobre (lundi de l'Action de Grâce) :

8h30 – 10h00 Déjeuner et nomination du bénévole de l'année

10h15 – 11h15 Prestations de la chorale Arc-en-Sons

Le déjeuner débutera à 8h30 au lieu de 9h00. De plus, il n'y aura pas d'orchestre pendant la durée du déjeuner. Les citoyens (nes) pourront ainsi échanger entre eux et avec les bénévoles présents.

Comme par les années passées, des prix de présence seront remis aux bénévoles présents et, en fin de cette première partie, on procédera à la nomination du/de la bénévole de l'année 2016.

Pour terminer cet hommage à nos bénévoles, quoi de mieux que d'assister à la prestation de l'*Ensemble vocal Arc-en-Sons*.

Le Conseil municipal invite tous les citoyens (nes) de Saint-Joachim à participer NOMBREUX à cet hommage aux BÉNÉVOLES. Sachez que la reconnaissance est en quelque sorte un catalyseur des plus importants de la motivation. Si nous voulons que nos bénévoles poursuivent leurs actions chez nous, pour nous, prenons quelques minutes de notre temps et venons leur dire MERCI.

Mario Godbout, conseiller municipal

La vie paroissiale à Saint-Joachim

Le mois de juin marque la fin des activités pour goûter sur un autre rythme les joies de l'été.

Depuis septembre, beaucoup de personnes ont soutenu la vie communautaire par leur engagement. Des temps de rencontre ont été vécus lors des messes parents-enfants, les célébrations de Noël, la retraite paroissiale durant le Carême, les Jours Saints et la belle fête de Pâques, l'accueil des jeunes qui ont vécu leur premier Pardon (en février), leur première Communion (avril) et leur Confirmation (mai), la fête de la Fidélité, les baptêmes et mariages à l'occasion, sans oublier les célébrations des funérailles des parents et amis. De plus, nous avons eu la joie de participer à l'ordination sacerdotale de JOSEPH le 24 avril dernier à la Basilique de Ste-Anne-de-Beaupré. Le nouveau prêtre, ordonné par le cardinal Gérald Lacroix, poursuivra son ministère dans notre Unité pastorale de la Côte de Beaupré.

Merci à ceux et celles qui se soucient de la vie de la communauté par leurs nombreuses heures de bénévolat. Nous vous en sommes très reconnaissants.

Père Jacques

JE DONNE AUSSI À MA PAROISSE...

La vie paroissiale et communautaire, c'est un ensemble de liens tissés entre nous et de services que nous pouvons nous donner. C'est à travers la vie que se dit ce qui nous habite. La foi se manifeste par nos actes. La solidarité manifeste notre désir d'appartenance.

Nous vous invitons à donner à la campagne de la capitation. Nous remercions ceux et celles qui ont déjà donné. Le montant suggéré est de **70,00\$** par personne adulte.

**Paroisse St-Joachim,
165 rue de l'Église,
St-Joachim, Qc G0A 3X0
(418) 827-4020**

ÉQUIPE D'ANIMATION LOCALE

Partageant la responsabilité de l'équipe pastorale de la paroisse, cette équipe est composée de personnes baptisées non rémunérées dont le service est reconnu par l'archevêque du diocèse de Québec, Mgr Gérald Lacroix.

En vue d'une meilleure évangélisation, elle s'assure que les quatre aspects principaux de la vie d'une communauté chrétienne se développent dans son milieu. Voici comment nous nommons les quatre dimensions dans l'Église :

- A- La vie fraternelle ;
- B- L'engagement pour la transformation du monde ;
- C- L'annonce de l'évangile et l'éducation de la foi ;
- D- La prière et la célébration.

Cette équipe dûment mandatée par Mgr Lacroix est sous la responsabilité de Marjorie Gauthier et d'Olivier Lessard ainsi que de Ghislaine B. Thomassin. Nous les remercions pour leur grand dévouement à faire que notre paroisse grandisse dans sa foi au Christ.

L'INITIATION À LA VIE CHRÉTIENNE

Merci et félicitations à tous les parents qui ont cheminé avec leurs enfants pour vivre l'une ou l'autre des étapes de l'initiation à la vie chrétienne : les sacrements du Pardon, de l'Eucharistie et de la Confirmation ainsi que la Profession de Foi.

Nous tenons à signaler leur participation active aux rencontres de catéchèse biblique symbolique, aux messes parents-enfants et aux autres célébrations. Bravo aux parents et à leurs jeunes. Merci aussi aux grands-parents qui ont fait leur part.

Nous rappelons aux parents ce que nous proposons pour eux et leurs enfants : nous vous offrons un accompagnement qui vous permettra de rencontrer le Seigneur dans sa Parole et dans la communauté, à travers des temps de réflexion et des célébrations. Nous faisons la démarche ensemble, mais c'est à vous de prendre la décision.

Donc, si vous désirez faire baptiser votre enfant ou si vous désirez vivre avec lui les sacrements de la vie chrétienne, n'hésitez pas à communiquer avec nous.

Nous commencerons le **cheminement en catéchèse au début septembre**. Venez nous rencontrer ou téléphonez-nous.

Sondage pour le projet pastoral de la Côte-de-Beaupré

Nous aimerions connaître votre opinion sur la vie pastorale de notre milieu. Rendez-vous sur l'internet :

fr.surveymonkey.com/r/M9XLTMR

Un énorme merci de prendre quelques minutes pour répondre à ce questionnaire et de nous aider à donner suite à vos besoins pastoraux.

HORAIRE DES MESSES POUR L'ÉTÉ

Jusqu'au 11 septembre, la messe du dimanche a lieu à 9h00. Durant cette période, la messe en semaine (mardi après-midi) est annulée.

À partir du 18 septembre, l'heure de la messe du dimanche va changer. Nous vous invitons à consulter le feuillet paroissial pour en savoir plus.

***Vos prêtres Jacques, Jean-Claude et Joseph
418-827-2885***

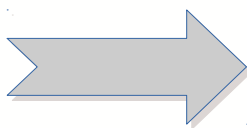
***Sylvie Champagne, intervenante en pastorale
418-827-3781***



Nos matières organiques, pas des déchets mais bien des ressources...



Restes de table



Compost domestique

Chaque année le Québec produit quelque 13 millions de tonnes de matières résiduelles. Malgré nos importants efforts déployés au niveau du recyclage et du réemploi, près de la moitié de notre bac vert (44%) sont des matières organiques qui sont encore acheminées aux sites d'enfouissement.

Ces matières organiques, ce ne sont pas des déchets, mais bien des ressources pour l'environnement, pour nos plates-bandes et également pour nos portefeuilles. En fait, cette pratique de transformer nos restes de table en compost domestique permet de réduire la pollution liée à la décomposition des matières organiques, de diminuer la production de gaz à effet de serre (méthane) et de produits toxiques (lixiviats - jus de poubelle) dans les sites d'enfouissement ainsi que de remplacer l'usage des engrais chimiques afin d'obtenir des jardins et plates-bandes en santé.

Matières à composter

Matières riches en carbone

Les «BRUNS», les matières sèches

- Feuilles, plantes et fleurs séchées
- Brindilles, paille et foin
- Marc, filtres de café et sachets de thé
- Pâtes alimentaires, pain et riz
- Papier (préférable de le recycler)
- Serviettes de papier
- Écailles de noix et noyaux
- Tissu fait de fibres naturelles
- Cheveux naturels et ongles
- Sciure de bois
- Terre

Matières riches en azote

Les «VERTS», les matières humides

- Restes de fruits
- Restes de légumes
- Coquilles d'œufs
- Algues (excellent fertilisant)
- Fumier mature
- Tonte de gazon (en petite quantité)

Pssst! Au lieu de composter les retailles de gazon, laissez-les sur votre terrain pendant la tonte. C'est l'herbicyclage!

Matières à

NE PAS composter

- Viandes et os
- Poissons
- Produits laitiers
- Huiles (gras)
- Cendres de bois
- Chaux
- Briquettes de B.B.Q.
- Excréments d'animaux
- Feuilles de rhubarbe
- Plantes et feuillages malades
- Grande quantité de matières humides

Voici quelques trucs et astuces pour produire un compost domestique de qualité ¹:

- **Matières à composter** : Pour accélérer la décomposition, coupez les gros morceaux de fruits et légumes tels que les épis de maïs avant de les déposer dans le composteur.
- **Équilibre** : La clé du succès, c'est d'établir l'équilibre carbone/azote dans le composteur. **Pour se faire, utilisez deux parts de matières riches en carbone, « les bruns », telles que les feuilles mortes, avec une part de matières riches en azote, « les verts », comme les restes de fruits et légumes (voir tableau ci-dessus).** Ajoutez des couches de matières vertes et de matières brunes en alternance.

¹ Trucs et astuces tirés du site [Echopatrouille de la MRC de Sept-Rivières](#)

- **Aération** : L'oxygène est un élément essentiel à la décomposition. Il est donc important d'aérer son tas de compost au moins une fois aux deux semaines. C'est simple, il suffit de faire des trous avec un aérateur, une fourche ou une pelle. **Il n'est pas nécessaire de retourner le tas de compost** car trop d'aération peut même ralentir le processus.
- **Décomposeurs** : Les micro-organismes jouent un rôle important dans le processus de compostage. Par leurs activités, ils aident à la décomposition. Un seul gramme de compost peut contenir des milliers de champignons et bactéries ! Pour faciliter leur entrée dans le tas de compost, **disposez le composteur directement sur le sol en prenant soin de l'ameubler au besoin et de retourner le gazon**, s'il y a lieu.
- **Humidité** : Il est important que le tas de compost conserve un taux d'humidité constant. S'il manque d'eau, l'activité biologique ralentira. Par contre, s'il y en a trop, le tas de compost va souffrir d'un manque d'oxygène et se mettra à dégager une odeur de pourriture. **Un compost qui a un bon taux d'humidité forme une boule lorsqu'il est pressé dans la main.**

Pour compléter ces informations, consultez l'excellente capsule vidéo sur l'**ABC du compostage domestique** de l'Écopatrouille de la MRC de Sept-Rivières à l'aide du lien court suivant :

<http://tinyurl.com/h4anezd>

ou pour les utilisateurs de téléphones intelligents, via votre application de lecture de codes et du QRCode illustré ci-contre.



Enfin une brochure intitulée « **Le compostage domestique** » a été produite. Elle est disponible au secrétariat de la municipalité ainsi que sur le site Internet.

Mario Godbout, conseiller municipal

Écocentre (horaire - matières acceptées) - Cueillette des encombrants

Horaire d'été : (1^{er} avril au 1^{er} novembre)

Samedi : 9h00 - 17h00
Mercredi : 16h00 - 20h00

Horaire d'hiver : (1^{er} novembre au 31 mars)

Le 2^e samedi de chaque mois : 12h00 - 15h00

Enregistrement obligatoire :

Présentez une pièce d'identité avec photo et une preuve de résidence.

Matières acceptées :

Pratiquement tout est accepté comme vous pourrez le constater à partir de la liste non-exhaustive suivante:

Matériel divers:

- Piles, batteries, peinture, pneus, papier, carton, divan, causeuse, matelas, tapis, branches (< 2 po), etc...;

Matériel électronique :

- téléviseur, ordinateur, imprimante...;

Matériaux de construction :

- bois, contreplaqué, mélamine, fenêtre, porte, isolant, céramique, évier, toilette, bain, papier de couverture...;

Matériaux granulaires :

- gravier, pierre, béton, brique (< 12 po)...;

Matériaux ferreux :

- cuisinière, laveuse, sècheuse, réservoir d'eau chaude, vélo...;

Matières putrescibles :

- herbe, gazon, feuilles, paillis, terreau.

Dates de cueillette des encombrants :

- 22 avril, 8 juillet et 7 octobre 2016

Mario Godbout, conseiller municipal



La maison de La Grande Ferme se refait une beauté pour ses 150 ans...

Si la Maison pouvait parler...

Racontez-nous un souvenir, un bon moment ou un anecdotte vécu à La Grande Ferme

Faites nous parvenir vos souvenirs:

Sur la page Facebook de La Grande Ferme par courriel ou par la poste

À gagner

1 séance-photo avec Manon Dumas, photographe dans le cadre enchanteur de La Grande Ferme

12 personnes maximum

20 photos incluses

Valeur de 400\$

Le prix sera attribué au hasard parmi tous les participants

Le tirage se fera le 22 juin 2016



Une collaboration de



SÉMINAIRE
DE QUÉBEC

Manon Dumas | PHOTOGRAPHE

Règlements: Une chance par personne. Séance photo sur rendez-vous jusqu'au 31 décembre 2016. Prix non monnayable.



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA CÔTE-DE-BEAUPRÉ
MUNICIPALITÉ DE SAINT-JOACHIM

AVIS DE PROMULGATION

AVIS PUBLIC est par les présentes donné, par la soussignée directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Saint-Joachim, que :

1. Lors de la séance extraordinaire du 4 avril 2016, le conseil municipal a adopté le Règlement n°386-2016 modifiant le règlement n°353-2012 afin d'abaisser la vitesse au "Village de Cap-Tourmente" à 30 km/h au lieu de 50km/h;
2. Le Ministère des Transports du Québec confirme dans sa lettre datée du 13 mai dernier, qu'il ne recommandera pas l'exercice du pouvoir de désaveu de ladite ordonnance ce qui a pour conséquence **l'entrée en vigueur du règlement n°386-2016 dans 90 jours suivant son adoption, soit le 4 juillet prochain;**
3. Prenez avis que le présent règlement est en vigueur conformément aux dispositions de la Loi et qu'il est possible de le consulter à l'hôtel de ville de la Municipalité de Saint-Joachim au 172, rue de l'Église, Saint-Joachim, du lundi au jeudi de 8h30 à 12h et de 13h à 16h30 et le vendredi de 9h à 12h et de 13h à 16h.

Saint-Joachim, le 6 juin 2016

Anick Patoine, Directrice générale et
secrétaire-trésorière

Le 21 mai dernier s'est tenue sur les terrains de la municipalité l'activité « **Journée de l'environnement** », animée par les élèves de 6^e année et leur enseignante d'anglais de l'École La Pionnière, en collaboration avec la Municipalité de Saint-Joachim.



rents kiosques. À l'aide de ces jeux-questionnaires, les citoyens présents ont pu tester leurs connaissances sur chacun des thèmes relatifs à l'environnement.

Une brochure, « **Le compostage domestique** », a été remis aux citoyens participants et est aussi

Projet environnemental de la classe de 6^e année...

En début d'année scolaire 2015-2016 le Conseil municipal recevait de la classe des élèves de 6^e année une demande de financement pour un projet de voyage à Toronto en juin 2016.

Au même moment, au conseil municipal, on discutait des modalités d'organisation pour les citoyens, d'une activité de sensibilisation à la réduction des déchets et sur les bienfaits du compostage et de la récupération d'eau de pluie. Mme Marie-Claude Bourbeau, conseillère municipale, nous lançait alors l'idée de faire « d'une pierre deux coups » en jumelant nos besoins à ceux des élèves de la classe de 6^e année: demander aux élèves d'organiser et d'animer cette « journée de sensibilisation » en échange de l'aide financière pour leur voyage à Toronto, voilà une excellente idée d'un projet intégrateur où tout le monde est gagnant. C'est ainsi qu'a débuté le projet environnemental des élèves de 6^e année, accompagnés par leurs titulaire et enseignante spécialiste d'anglais.

Réalisations des élèves...

Durant plusieurs mois, sous la supervision de leurs enseignants, les élèves, divisés en équipes, ont procédé à la cueillette d'informations touchant les sujets suivants : économie de l'eau potable, l'écocentre, le compostage, l'incinérateur à déchets, le site d'enfouissement ainsi que le recyclage.

Des textes rédigés en des phrases simples et dans un français bien orthographié ont été produits et publiés dans le Bulletin-express de mai 2016, qui a été distribué aux citoyens de Saint-Joachim. De plus, pour chacun des thèmes traités, des jeux-questionnaires ont été créés. Lors de la demi-journée de l'activité, les élèves ont animés diffé-

disponible au bureau municipal et sur le site de la municipalité dans la rubrique *Quoi de neuf*.

Enfin, des enfants présents ont été invités à planter des miscanthus le long de la patinoire.

Bravo à tous ces élèves pour leur implication dans ce projet et un merci spécial à Mme Marie-Hélène Amyot, enseignante-spécialiste d'anglais et M. Jean-Philippe Labrie, titulaire de 6^e année, pour leur support et leur entière collaboration.

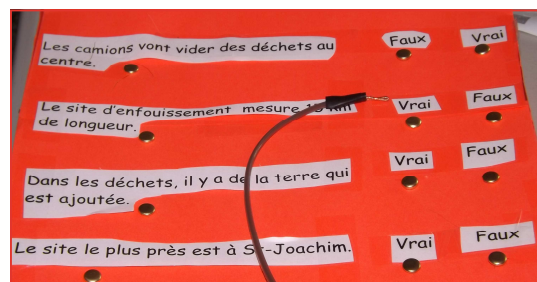
Barils de récupération d'eau de pluie et composteurs...

Pour cette journée de sensibilisation, la Municipalité de Saint-Joachim a offert à prix réduits des barils de récupération d'eau de pluie et des composteurs. Les vingt composteurs et les dix barils de pluie préalablement acquis par la Municipalité ont trouvés preneurs. De plus, deux prix de présence ont été tirés parmi les citoyens présents. Mme Sophie Vachon et M. Réal Thomassin se sont mérités respectivement un composteur et un baril de pluie.

Des citoyens présents nous ont fait part de leur intérêt d'acquérir des barils de récupération d'eau de pluie et des composteurs. Malheureusement, nous ne pouvons passer des commandes à la pièce. De fait, il faut passer une commande minimale de 10 barils de pluie et de 20 composteurs. Des frais de transport de 150\$ s'ajoutent aux coûts d'acquisition.

Nous envisageons passer une autre commande au printemps 2017 ou avant, si le nombre de demandes le permet. Donc si vous êtes intéressé(e) à acquérir à prix réduits ces équipements, faites-nous

le savoir en appelant à la municipalité et votre commande s'ajoutera à la liste déjà existante.



Information-Entretien de la fosse septique

Une fosse septique nécessite un entretien régulier. Un mauvais entretien peut engendrer de multiples conséquences pour l'environnement et la population, telles que la contamination de la nappe phréatique, des puits artésiens ainsi que la détérioration de la santé des cours d'eau. Pour ces raisons, il faut donc vidanger périodiquement sa fosse septique. Si celle-ci n'est pas vidangée, les solides finiront par être transportés dans le système de drainage et rendront celui-ci totalement inefficace.

Afin de maximiser l'efficacité de l'installation sanitaire et pour prolonger sa durée de vie, il faut éviter d'y déposer certaines matières dont voici une liste.

Ne jamais déverser les matières suivantes dans la fosse:

Cheveux, filtres à café, soie dentaire, couches jetables, litière pour chat, mégots de cigarette, graisse ou huile, essuie-tout, tampons, serviettes sanitaires, condoms ou pansements.

Ces objets se décomposent trop lentement et risquent de colmater votre champ d'épuration.

Ne jamais déverser des produits chimiques polluants, tels que:

Eau de Javel, chlore ou Borax.

Ces produits ralentissent ou tuent l'activité bactérienne, essentielle à la dégradation des matières organiques contenues dans la fosse.

Obligation du propriétaire

Selon le Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées, une fosse septique utilisée à longueur d'année doit être vidangée au moins une fois tous les deux (2) ans et une fois tous les quatre (4) ans, lorsqu'elle est utilisée d'une façon saisonnière.

La vidange doit être effectuée par un professionnel. Il est nécessaire de fournir à la municipalité la preuve de vidange remise par le professionnel afin de s'assurer du respect de la réglementation. Ce bordereau peut être déposé directement au bureau de la municipalité au 172, rue de l'Église ou par courriel à : urbanisme@saintjoachim.qc.ca

Rappel - Demande de permis

La Municipalité tient à rappeler à ses citoyens l'importance et la nécessité de respecter la réglementation d'urbanisme lors de projet visant leur propriété. Pour ce faire, il est fortement recommandé de contacter le service d'urbanisme avant d'entreprendre des travaux afin de vous assurer de leur conformité et d'obtenir les autorisations nécessaires s'il y a lieu.

Selon le Règlement relatif aux permis et certificats, le propriétaire se doit, avant d'entreprendre tous les travaux nécessitant un permis ou un certificat d'autorisation, avoir obtenu, du fonctionnaire désigné, le permis ou certificat d'autorisation requis. Notez qu'il est interdit d'entreprendre des travaux avant l'émission du permis ou certificat d'autorisation requis.

Afin d'obtenir un permis, une demande doit être déposée au bureau du fonctionnaire désigné et celle-ci doit être accompagnée des plans et documents requis par les règlements d'urbanisme.

Compte tenu des délais administratifs reliés au traitement d'une demande de permis, la Municipalité vous encourage à planifier vos travaux à l'avance. Pour faire une demande de permis ou pour obtenir des renseignements supplémentaires, veuillez contacter le service d'urbanisme au 418-827-3755 ou par courriel à urbanisme@saintjoachim.qc.ca

Mémo - Remplissage des piscines résidentielles

L'utilisation de l'eau en provenance de l'aqueduc municipal pour remettre à un niveau normal les piscines, est **définie durant la période du 1^{er} mai au 1^{er} septembre** de chaque année à l'exception des périodes suivantes :

Entre 19h00 et 23h00 les jours suivants :

Pour les occupants d'habitation dont le numéro civique est un nombre pair (nombre qui se divise par 2 sans reste), le remplissage est autorisé les jours «pairs» – datés du

calendrier.

Pour les occupants d'habitation dont le numéro civique est un nombre impair (nombre qui se termine par 1-3-5-7-9), le

Tout remplissage ou mise à niveau est interdit les 31 des mois.

Autorisation obligatoire de la municipalité

Avant de remplir votre piscine, vous devez **obligatoirement obtenir l'autorisation** de la municipalité en contactant le département de la voirie au (418) 827-5172.

Si plus d'un remplissage est nécessaire, il est possible d'obtenir un permis spécial en s'adressant à l'inspecteur en bâtiment de la municipalité à urbanisme@saintjoachim.qc.ca

15 règles de sécurité pour une installation et une baignade sécuritaire

1. Établissez des règles pour les utilisateurs de la piscine.
2. Soyez toujours accompagné, peu importe votre âge ou vos habiletés.
3. Il doit toujours y avoir un adulte attiré à la surveillance des enfants.
4. Une bouée ou un gilet de sauvetage doit être à portée de main des baigneurs.
5. Toujours avoir son téléphone à portée de main lorsqu'on sort se baigner.
6. Connaître les premiers secours et la réanimation cardiorespiratoire.
7. L'accès à la piscine doit être clôturé sur les quatre côtés, avec une hauteur minimale de 1,2 mètre.
8. Les portes de clôture doivent être munies d'un dispositif pour se refermer et se verrouiller automatiquement.
9. Un objet sphérique de 10 centimètres de diamètre ne doit pas pouvoir passer entre les barreaux.
10. Il doit y avoir une échelle pour entrer dans la piscine et en sortir de façon sécuritaire.
11. Le système de filtration ou tout autre objet doit être à une distance minimale de 1 mètre de la piscine afin qu'on ne puisse y grimper pour accéder à la piscine.
12. Un plongeur doit être installé dans la partie profonde et respecter la norme BNC 9461-100/2009.
13. Ne laissez jamais de jouet ou d'objet flottant qui pourrait attirer les enfants vers la piscine.
14. Optez pour une perche en fibre de verre qui protège des électrisations possibles.
15. Évitez la consommation d'alcool et de drogues dans l'eau ou près de la piscine.

Pour obtenir de plus amples renseignements au sujet de la sécurité des piscines résidentielles, nous vous invitons à consulter le site Internet www.baignadeparfaite.com ou encore de communiquer avec le service d'urbanisme au 418-827-3755 ou par courriel à urbanisme@saintjoachim.qc.ca



Province de Québec

Municipalité de Saint-Joachim

DEMANDE D'UNE DÉROGATION MINEURE

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné :

À sa séance ordinaire qui se tiendra le 4 juillet 2016 à 20h à l'Hôtel de Ville de Saint-Joachim, 172 rue de l'Église, le Conseil municipal de la municipalité de Saint-Joachim statuera sur la demande de dérogation mineure suivante :

Lot 3 816 492 (zone 16-H), Saint-Joachim:

La demande vise l'obtention d'une dérogation mineure afin d'autoriser la construction d'une résidence unifamiliale isolée dont la forme du toit comporte qu'un (1) seul versant, alors que l'article 55 du Règlement de zonage #235-95 stipule que tout bâtiment principal doit comporter une toiture à au moins deux (2) versants, sans toutefois excéder quatre (4) versants et que les toits plats sont prohibés dans toutes les zones du territoire municipal à l'exception de la zone 16-H.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil municipal relativement à cette demande lors de la séance ordinaire.

Donné à Saint-Joachim, ce 13 juin 2016.

Anick Patoine, Directrice générale et secrétaire-trésorière

Service de l'urbanisme - fermeture du bureau

Veillez prendre note que le bureau du Service de l'urbanisme sera fermé les 11 au 15 juillet et les 8 au 19 août 2016. Pendant ces trois semaines, vous pourrez déposer vos demandes de projets au secrétariat de la municipalité.

Stéphanie Létourneau
Inspectrice en bâtiment



La MRC de La Côte-de-Beaupré s'est dotée d'un outil de développement de projets agricoles afin de valoriser le domaine de l'agriculture et de l'agroalimentaire, d'attirer sur son territoire de nouveaux agriculteurs et entrepreneurs et d'accueillir de nouveaux arrivants.

Nous sollicitons votre aide, car nous avons présentement des demandes pour des terres agricoles dans le but d'y effectuer de la culture maraîchère. Ainsi, nous invitons les propriétaires qui désirent **louer ou**

vendre leurs terres à communiquer directement avec la municipalité ou remplir le formulaire d'inscription disponible à l'adresse suivante :

http://www.mrccotedebeaupre.com/zone_agricole.shtml



Le patrimoine bâti : une richesse collective pour notre municipalité

Les portes et fenêtres

Les portes et les fenêtres sont des éléments architecturaux essentiels qui définissent la façade de votre maison. Il est important de choisir un modèle qui s'harmonise au style du bâtiment, tout en tenant compte de leur disposition et de leur dimension, qui contribuent à équilibrer la façade.

Privilégiez un seul modèle de porte et de fenêtre sur l'ensemble du bâtiment. Bien que les modèles en bois offrent un cachet inestimable, il existe sur le marché d'autres matériaux durables et esthétiques qui peuvent convenir si vous devez remplacer les ouvertures de votre demeure.

Encadrements et volets

L'encadrement rehausse l'aspect général des fenêtres et des portes. Ce détail architectural contribue à embellir votre maison à peu de frais. Des encadrements en bois peuvent être installés peu importe le type de revêtement mural. Certains styles architecturaux se prêtent bien à l'intégration de volets, qui rehaussent l'aspect des fenêtres et mettent en valeur votre résidence.



Communiquez avec le Service d'aide-consultation en rénovation patrimoniale (SARP) pour obtenir des conseils pour vos travaux de rénovation. | 1 800 668-2606 poste 224 | info@sarp.qc.ca | www.sarp.qc.ca

Parc municipal

par Mario Godbout

Terrains de tennis :

Les deux terrains de tennis sont disponibles GRATUITEMENT aux résidents de Saint-Joachim pour toute la saison estivale 2016.

Il n'y a pas de système de réservation en place, donc premier arrivé, premier servi. Cependant nous vous demandons votre collaboration dans le cas où des remplaçants attendraient alors que vous avez occupé le terrain depuis plus d'une heure.

Piscine :

La piscine sera ouverte les vendredis et dimanches du 8 juillet au 21 août 2016 (7 semaines) et les samedis à partir du 25 juin et jusqu'au 3 septembre 2016, aux heures suivantes :

Vendredi : 15h00 - 20h00
 Samedi : 11h00 - 18h00
 Dimanche : 11h00 - 18h00

Animation du parc :

Nous vous rappelons chers parents et enfants que pour la saison estivale 2016, le Conseil municipal a engagé M. Michaël Huot à titre d'animateur au parc municipal.

Ce service d'animation est offert gratuitement tous les lundis et mercredis de 18h30 à 20h30.

Encourageons nos jeunes à profiter des installations et équipements du parc municipal en présence d'un animateur qualifié afin qu'ils profitent de la belle saison estivale et développent de saines habitudes de vie.

Pétanque :

Dû au trop petit nombre d'inscriptions (4), il n'y aura pas de ligue de pétanque pour adultes pour la saison 2016.

Toutefois, les deux terrains spécialement aménagés (rappelons-le), suite à une demande de citoyens, sont disponibles à tous les jours et en soirée.



COMMUNIQUÉ DE PRESSE
POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

DES AÎNÉS RÉCLAMENT UNE TRIBUNE À LEUR IMAGE

Québec, le 7 avril 2016 - La Table de concertation des personnes âgées de la Capitale-Nationale dévoilait aujourd'hui le rapport de la consultation publique « Aînés, force d'avenir », à laquelle 256 personnes âgées de 55 ans et plus de la région ont participé à l'automne 2015. Intitulé « Consultation sur l'utilité d'un espace d'expression pour les personnes âgées non regroupées de la région de la Capitale-Nationale, le rapport confirme le besoin des personnes âgées non regroupées à se voir doter d'une tribune à leur image.

Une soixantaine de personnes en provenance du milieu

municipal, communautaire, de la santé, ainsi que plusieurs personnes ayant participé à la consultation étaient présentes au dévoilement qui s'est tenue au Centre culture et environnement Frédéric Back, à Québec. Monsieur Majella Pichette, maire de Saint-Tite-des-Caps, monsieur Jean Fortin, maire de Baie-Saint-Paul, monsieur Denis Jobin, maire de Cap-Santé, ainsi que madame Anne Guérette, conseillère municipale à la ville de Québec, ont pris la parole pour parler des défis du vieillissement de la population dans la région de la Capitale-Nationale.

Le téléphone n'est pas la meilleure façon de consulter les personnes âgées

72 % des personnes participantes sont intéressées à être consultées sur des sujets et thèmes qui les intéressent. Leurs modes de consultation préférés, par ordre d'importance sont : le sondage en ligne, le petit groupe, la table ronde, le questionnaire papier et la rencontre individuelle. Parmi les principaux sujets sur lesquels elles souhaitent pouvoir s'exprimer, notons les enjeux liés au vieillissement de la population, la santé (incluant les maladies, la médication des personnes âgées et les services disponibles) ainsi que l'environnement et l'aménagement du territoire.

L'originalité du rapport réside notamment dans la méthodologie développée pour trouver et rencontrer des personnes qui passent souvent sous le radar des organismes. Nous y apprenons que 66 % des participants ont déjà été consultés mais sur des thèmes abordés qui ne les intéressent que rarement ou ja-

mais. Le sondage téléphonique est le mode de consultation le plus expérimenté (83 %) bien qu'il représente un irritant pour une majorité qui filtre ses appels quand elles ne reconnaissent pas le numéro. En effet, moins de 5 % sont intéressés à être consultés de cette façon. Les réponses obtenues laissent entrevoir qu'une certaine confusion existe entre ce qui est compris comme étant de la sollicitation commerciale et une consultation publique.

Un fait surprenant est le faible taux de participations des personnes vivant dans les résidences pour personnes âgées. Malgré les nombreuses approches réalisées dans ces milieux, seulement 2 % des personnes ayant participé à la consultation y vivent, une donnée qui nous questionne sur les « effets » d'un mode de vie en résidence sur la participation sociale.

13 % de personnes isolées

Parmi les autres données significatives à retenir, notons que 90 % des personnes consultées habitent encore dans leur maison ou leur logement, mais que 50 % y vivent seules, dont 55 % sont des femmes. Le fait d'être non regroupées pourrait avoir une influence sur le statut résidentiel des femmes qui, à l'échelle du Québec, sont 39,1 % à vivre seules.

À la question portant sur l'aide disponible en cas de be-

soin, 13 % des personnes affirment ne pouvoir compter sur personne pour les aider en cas de besoin à la maison. Cette proportion se rapproche du taux de personnes âgées isolées que le gouvernement fédéral estime être environ de 15 %.

Le rapport propose également un tableau présentant six profils de personnes âgées non regroupées. Mettant en lumière les motivations liées au non regroup-

pement, ces profils donnent un aperçu assez fidèle de la clientèle qui souhaite bénéficier d'une tribune pour s'exprimer.

Dans la région de la Capitale-Nationale, il y a près de 110 000 personnes de 55 ans et plus qui ne sont actives dans aucun organisme lié à la Table : « Nous souhaiterions élargir notre mission de concertation et de

consultation pour y inclure également les personnes non regroupées afin qu'elles puissent elles aussi prendre une part active au devenir de notre société », a conclu madame Gagnon.

Le rapport est disponible sur notre site Web au www.ainescapnat.qc.ca

À propos de la Table de concertation des personnes âgées de la Capitale-Nationale

La Table a pour mission de concerter et consulter ses membres et partenaires sur les politiques et enjeux régionaux. Elle coordonne aussi la mise en place d'actions en vue d'animer les aînés, de mieux les informer et de les aider à participer pleinement à la vie sociale, économique, politique et culturelle. Elle favorise également les liens intergénérationnels en vue du partage des savoirs et aspirations de tous. Elle compte 70 organismes membres regroupant quelques 135 000 aînés de la région de la Capitale-Nationale.

Source :

Natalie Tremblay
Chargée de projet
Table de concertation des personnes âgées de la Capitale-Nationale
418 683-4539
581 777-6414 (cell.)

Liste des dix recommandations découlant de la consultation publique

Volet 1 : Création d'une tribune pour les personnes âgées non regroupées

Recommandation 1

Tel que demandé par 72 % des participants, qu'un espace d'expression ou tribune dédié aux personnes âgées non regroupées soit créé. Que cette tribune réponde aux besoins :

1. d'être consultés sur des sujets et enjeux qui concernent les personnes âgées;
2. d'être informés sur les services aux aînés disponibles.

Pour répondre aux besoins des aînés, il faut que les sujets et enjeux retenus, de même que l'information transmise sur les services aux aînés disponibles, tiennent compte des intérêts locaux et hyper-locaux des participants des secteurs de Portneuf, de Québec, et de Charlevoix.

Recommandation 2

Qu'un organisme indépendant non gouvernemental, déjà implanté dans le milieu aîné et ayant des compétences en concertation, soit désigné pour être en charge de l'organisation des consultations publiques.

Cet organisme devra s'assurer que les activités de consultation organisées soient diversifiées, personnalisées et qu'elles correspondent aux besoins exprimés par les personnes participantes.

Une rétroaction systématique des activités de consultation devra être instaurée pour assurer le suivi des résultats auprès des personnes participantes, mais aussi du réseau aîné et de la population de la région en général.

Recommandation 3

Que cet organisme soit également chargé de coordonner le suivi des demandes d'informations touchant les services aux aînés disponibles régionalement et localement.

Recommandation 4

Qu'en regard de l'utilisation toujours croissante des technologies de l'information et de la communication et de la préférence de plusieurs personnes âgées non regroupées pour les sondages en ligne, que davantage d'ânés puissent être formés à utiliser ces technologies.

Volet 2 : Participation sociale des personnes âgées non regroupées

Recommandation 5

Qu'une importante réflexion sur le rôle et la place des personnes de 55 ans et plus, préretraitées ou retraitées, soit entamée. Cette réflexion pourrait prendre la forme d'un grand chantier social intergénérationnel où tous seraient invités à partager leur vision de la retraite afin que ce moment de la vie ne soit plus perçu comme un passage à vide pour plusieurs personnes. Au contraire, qu'elle devienne un moment de la vie offrant des sources de valorisation et de reconnaissance différentes de celles du monde du travail. C'est aussi en changeant notre regard sur le monde du travail qu'il sera possible de trouver ces nouvelles sources afin que tous puissent reconnaître en quoi les personnes retraitées peuvent continuer à s'enrichir et à enrichir la société.

Recommandation 6

Que les organisations et entreprises développent davantage de mesures de mentorat ou de pairage entre personnes pré-retraitées, retraitées et nouvelles recrues qui seraient intéressées par ce mode de transmission des savoirs et de pratiques professionnelles. Elles doivent aussi faire preuve de plus de souplesse quant à l'accès à la semaine de travail de 3 et 4 jours, et que l'accès aux congés sabbatiques soit facilité pour les personnes de 55 ans et plus.

Volet 3 : Développement durable et intégré des générations

Recommandation 7

Que les personnes âgées soient les premières consultées lorsque vient le moment de prendre des décisions qui les concernent. Pour ce faire, les organisations publiques devraient, dans la mesure du possible, accorder un nombre de postes représentatifs de la population âgée sur leurs comités ou conseil d'administration.

Recommandation 8

Que les politiques MADA soient évaluées en tenant compte de l'impact réel des actions posées sur la population âgée et qu'un bilan des résultats soit communiqué régulièrement à la population.

Recommandation 9

Que tous les nouveaux projets résidentiels soient dès le départ réfléchis et conçus pour favoriser une plus grande mixité générationnelle.

Recommandation 10

Que les organisations qui recrutent des personnes bénévoles se dotent d'une politique de l'action bénévole délimitant clairement le rôle et les responsabilités des personnes qu'elle recrute ainsi que les attentes qu'elles ont envers elles, et qu'un contrat d'engagement bénévole précisant les attentes de part et d'autres soit signé entre les deux parties.

Une boîte pour le retour de vos livres!

Un nouveau service sera bientôt à la disposition de tous nos lecteurs et lectrices. Une boîte pour effectuer vos retour de livres sera disponible d'ici le début de l'été. Donc, vous pourrez en tout temps et à toute heure retourner vos volumes et éviter les retards.



Heures d'été

Dimanche : 13 h à 16 h

Lundi : 18 h 30 à 20 h 30

Mardi : 13 h à 16 h 30

Mercredi : 13 h à 15 h et de 18 h 30 à 20 h 30

Vendredi : 18 h 30 à 20 h 30

Pour la saison estivale, la bibliothèque sera fermée aux dates suivantes :

19 et 24 juin, 1^{er} juillet et du 17 juillet au 5 août.



© Can Stock Photo - csp6564365

Vous êtes un proche-aidant?

Votre bibliothèque municipale dispose maintenant d'un programme nommé *Biblio-Aidants*.

Qu'est-ce que c'est ?

C'est de la documentation choisie à l'intention des proches-aidants. Il y a 15 cahiers thématiques qui donnent de l'information sur des maladies ou problématiques. Chaque cahier renseigne sur un sujet et présente une liste d'organismes, de sites web ainsi que des suggestions de livres et de films afin de mieux outiller les proches qui accompagnent une personne malade.



Voici la liste des thèmes que vous pourrez emprunter à votre bibliothèque;

Aîné et vieillissement	Cancer	Déficiences intellectuelles	Deuil
Diabète	Incapacités physiques	Maladie Alzheimer	Maladie de Parkinson
Proches aidants	Santé mentale	Maladie du cœur et AVC	Sclérose en plaques
Soins palliatifs	Trouble du spectre de l'autisme		

Fermeture des bureaux de l'hôtel de ville

Veuillez prendre note que les bureaux de l'hôtel de ville seront fermés les **24 juin et 1 juillet 2016**.

En cas d'urgence, vous pourrez communiquer en tout temps avec le *Service des Travaux publics* au 418 827-5172.

Le Conseil municipal

PluMobile et le Festival d'été de Québec

Veuillez prendre note que *PluMobile* offre un transport spécial les vendredis (8 et 15 juillet), samedis (9 et 16 juillet) et dimanches (10 et 17 juillet) pour le Festival d'été de Québec.

Départ : 18h00 **Retour** : minuit

Coûts : Aller 5\$ Retour 5\$

Pour plus d'information : 418 827-8484



Le tournoi de golf annuel du Festival de l'Oie des Neiges s'est déroulé le 27 mai dernier au terrain de golf le St-Ferréol. Une centaine de personnes ont pris part à cette activité de financement qui a permis d'amasser près de 4000\$.

Quatuor d'honneur 2016

Le quatuor d'honneur 2016 était formé du président de la Caisse Desjardins de La Côte-de-Beaupré, M. Mario Simard, du co-proprétaire d'IGA Extra Boucherie Chouinard et Fils, M. Denis Dupont, du co-proprétaire de la Rôtisserie St-Hubert de Ste-Anne-de-Beaupré, M. Pierre Martin et du maire de la Municipalité de St-Joachim, M. Marc Dubeau.

Les membres du quatuor d'honneur sont entourés de l'organisateur du tournoi, M. Alain Pépin et du président de la 23^e édition du festival, M. Lawrence Cassista.



Nos gagnants

Gagnants - Plus long coup de départ

Mme Sylvie Lachance a remporté le concours du plus long coup de départ chez les femmes. Pareil honneur est revenu à M. Jonathan Desbiens chez les hommes.



L'équipe gagnante

M. Jacques Touchette et sa conjointe Renée Boudreault.

M. Marc Drouin et sa conjointe Sylvie Gravel.



Merci aux organisateurs, aux partenaires et commanditaires ainsi qu'à tous les bénévoles et participants de cette magnifique journée!